



## REGLES DU CONCOURS PHOTO ET VIDEO D'UNITA – PROJET UNITA

### UNIVERSITAS MONTIUM

Le nom UNITA évoque l'engagement de dix universités (Università degli studi di Torino (UNITO), Università di Brescia (UNIBS), Universidad de Zaragoza (UNIZAR), Universidad Publica de Navarra (UPNA), Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Université Savoie-Mont Blanc (USMB), Universitatea de Vest din Timișoara (UVT), Universitatea Transilvania Brașov (UNITBV), Universidade da Beira Interior (UBI), Instituto Politécnico da Guarda (IPG)) associées à la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) et à la Chernivtsi National University (CHNU) en vue d'une intégration plus forte de leurs activités académiques.

Le concours photo et vidéo d'UNITA offre aux membres de l'Alliance la possibilité de partager leurs expériences et leurs points de vue sur l'identité et la citoyenneté européennes.

Tous les membres d'UNITA sont encouragés à participer. L'inscription au concours est gratuite.

#### THEME

L'objectif de ce concours est de proposer des expressions visuelles du projet de coopération européen, principalement des concepts d'identité et de citoyenneté européennes. Les candidats doivent saisir dans leurs photos ou vidéos l'essence de ces concepts, en les reflétant dans leurs différentes manifestations et/ou en montrant les nouvelles réalités qui transforment les vies des citoyens européens.

Pour plus d'informations sur le sujet, veuillez-consulter le site de l'Alliance UNITA dans l'onglet *Our values, vision and mission* (<http://univ-unita.eu/>).

Pour ce concours, les photos et vidéos axées sur les élections européennes seront particulièrement valorisées.

#### CRITERES D'ELIGIBILITE

Le Concours photo et vidéo est ouvert à tous les étudiants, au personnel enseignant, aux chercheurs et au personnel administratif d'UNITA. Les photographies et vidéos doivent avoir été prises ou produites par la personne qui concourt. Ces réalisations doivent être originales et ne doivent pas avoir été précédemment exposées ou présentées lors d'un autre concours.

Chaque participant ne peut présenter au maximum qu'une œuvre pour chaque catégorie (Modalité I : Photo et II : Vidéo)

#### JURY

Les prix seront décernés par un jury d'experts. La décision du jury sera définitive et les auteurs seront informés par e-mail. Le jury sera composé de

- Maria del Valle Galera de Ulierte (Professeur aux Beaux-Arts, UNIZAR)
- Arabela Briciu (Professeure Associée en Sciences de la Communication, UNITBV)
- Anne-Sophie Nardelli (Professeure Associée en Histoire Contemporaine, USMB)

#### PRIX

Les travaux seront sélectionnés par le jury sur la base de la pertinence artistique et de leur lien avec le thème de l'intégration et de l'identité européennes.

Un gagnant sera sélectionné dans chaque catégorie. La vidéo gagnante recevra 100€ et la photo gagnante recevra 50€.



En parallèle, une visibilité sera faite pour les travaux gagnants : UNITA présentera les photos et vidéos sur différents supports marketing tels que les sites internet, les réseaux sociaux, la publicité, la lettre d'information de chaque université, les newsletters en ligne, les brochures de présentation du projet, dans des expositions, etc. L'auteur sera systématiquement crédité pour son œuvre.

Les photos et vidéos peuvent être soumises individuellement ou collectivement, par groupe d'au maximum 3 personnes. Dans ce second cas, le prix sera divisé parmi les membres du groupe.

## REGLES DU CONCOURS PHOTO (Modalités I)

### Règles de participation:

Les photographies doivent être envoyées à l'une des adresses mail suivantes, selon l'université où les candidats souhaitent concourir :

Universidad de Zaragoza (UNIZAR): [unitacontact@unizar.es](mailto:unitacontact@unizar.es)

Universidad Publica de Navarra (UPNA): [unita@unavarra.es](mailto:unita@unavarra.es)

Università degli Studi di Torino (UNITO): <https://forms.gle/v9qMTs6BLyBXYGPX6>

Università di Brescia: [unita.office@unibs.it](mailto:unita.office@unibs.it)

Universidade da Beira Interior (UBI): [eventos.unita@ubi.pt](mailto:eventos.unita@ubi.pt);

Istituto Politecnico de Guardia (IPG): [unita@ipg.pt](mailto:unita@ipg.pt)

Université de Pau et des Pays de L'Adour (UPPA): [unita@univ-pau.fr](mailto:unita@univ-pau.fr)

Université Savoie Mont Blanc (USMB): [unita.office@univ-smb.fr](mailto:unita.office@univ-smb.fr)

Universitatea Transilvania Braşov: [unita@unitbv.ro](mailto:unita@unitbv.ro)

Universitatea de Vest din Timişoara (UVT): [unita@e-uvt.ro](mailto:unita@e-uvt.ro)

Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO): [unita@hes-so.ch](mailto:unita@hes-so.ch)

Chernivtsi National University

\*Chaque participant peut présenter une seule réalisation pour chaque catégorie.

Le texte de votre courriel doit inclure les informations suivantes :

- Votre nom complet
- Le lieu où l'image a été prise
- Une brève mention rédigée par l'artiste attestant que la photo est une œuvre originale réalisée par lui/elle-même
- Vous devrez également inclure la déclaration suivante dans le corps de votre courriel:  
*"Je soussigné \_\_\_\_\_ (insérez votre nom complet ici) \_\_\_\_\_ autorise UNITA à utiliser mes photographies par voie d'édition ou diffusion électronique."*

La date limite pour envoyer vos travaux est le 31 mai 2024. Les travaux reçus après cette date ou bien jugés non pertinents seront ignorés.

### Photographies:

Essai photographique ou concours d'image seule / Séries de photographies (Maximum 7 images liées les unes aux autres).

Pour les deux options (seule ou série) les prérequis techniques sont identiques.

- Type de fichier : JPEG
- Taille maximale du fichier : 10 MB
- Longueur maximale d'un des côtés : 2000 pixels
- Résolution de l'image : 72 dpi
- Le fichier doit être renommé (pour l'IMAGE SEULE) : université d'origine\_nom\_prénom\_titre de la photographie.jpeg... par exemple: unizar\_dupond\_marie\_mon titre de photo.jpeg
- Le fichier doit être renommé (pour les SERIES) : université\_nom\_prénom\_titre01.jpeg ... université\_nom\_prénom\_titre02.jpeg... etc.



## REGLES DU CONCOURS VIDEO (MODALITES II)

Toutes les productions doivent être en format numérique. Nous vous invitons à mettre en ligne vos réalisations via Filesender et à les partager avec le Bureau UNITA correspondant à l'université dans laquelle vous souhaitez candidater en envoyant un courriel :

Universidad de Zaragoza (UNIZAR): [unitacontact@unizar.es](mailto:unitacontact@unizar.es)  
Universidad Publica de Navarra (UPNA): [unita@unavarra.es](mailto:unita@unavarra.es)  
Università degli Studi di Torino (UNITO): <https://forms.gle/v9qMTs6BLyBXYGPX6>  
Università di Brescia: [unita.office@unibs.it](mailto:unita.office@unibs.it)  
Universidade da Beira Interior (UBI): [eventos.unita@ubi.pt](mailto:eventos.unita@ubi.pt)  
Istituto Politecnico de Guardia (IPG): [unita@ipg.pt](mailto:unita@ipg.pt)  
Université de Pau et des Pays de L'Adour (UPPA): [unita@univ-pau.fr](mailto:unita@univ-pau.fr)  
Université Savoie Mont Blanc (USMB): [unita.office@univ-smb.fr](mailto:unita.office@univ-smb.fr)  
Universitatea Transilvania Braşov: [unita@unitbv.ro](mailto:unita@unitbv.ro)  
Universitatea de Vest din Timişoara (UVT): [unita@e-uvt.ro](mailto:unita@e-uvt.ro)  
Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO): [unita@hes-so.ch](mailto:unita@hes-so.ch)  
Chernivtsi National University

Le texte de votre courriel doit contenir les informations suivantes :

- Votre nom complet
- Le titre de votre vidéo
- Le lien Filesender vers votre vidéo
- Le lieu où la vidéo a été filmée
- Une ou deux phrases pour vous présenter
- Une brève mention rédigée par l'artiste attestant que la photo est une œuvre originale réalisée par lui/elle-même
- Vous devrez également inclure la déclaration suivante dans le corps de votre courriel :  
*"Je soussigné \_\_\_\_\_ (insérez votre nom complet ici) \_\_\_\_\_ autorise UNITA à utiliser ma vidéo à des fins promotionnelles par voie d'édition ou diffusion électronique."*

La date limite pour envoyer vos travaux est le 31 mai 2024.

Les travaux reçus après cette date ou bien jugés non pertinents seront ignorés.

### Vidéos:

Chaque participant est autorisé à soumettre une seule vidéo. Les vidéos peuvent inclure des acteurs ou actrices, peuvent être narratives ou de nature documentaire en noir et blanc ou en couleur, comporter ou non une bande son.

- Le fichier doit être renommé : Université d'appartenance\_Nom de famille\_Titre.mp4
- Type de fichier : .mp4 (convertisseur de vidéos au format .mp4 > cloudconverter.com)
- Format de l'image : paysage
- Résolution de l'image : Full HD 1920 x 1080
- Durée maximale du film : 1 minute
- Taille maximale du fichier : 2 GB
- Toutes les vidéos contenant du texte (monologues ou dialogues) doivent être sous-titrées en anglais.

### PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chaque participant cède par les présentes, à l'UPPA, l'ensemble de ses droits de propriété industrielle attachés aux résultats obtenus dans le cadre de ce concours, personnellement ou en collaboration avec tout autre personnel de l'UPPA ou d'un tiers, et ce qu'ils soient, ou non, protégés ou protégeables, au titre d'un droit de propriété industrielle ou autre, tels que notamment les produits,



informations techniques, connaissances, expériences, méthodes, procédés, savoir-faire et conception d'outils. La présente cession est consentie pour la durée des droits de propriété industrielle afférents et pour le monde entier.

Les résultats protégés par le droit de la propriété littéraire et artistique que le participant pourrait obtenir ou pourrait contribuer à obtenir, dans le cadre du concours, appartiendront également à l'UPPA, et ce en vertu de contrats de cession de droits de propriété intellectuelle particuliers que le participant s'engage à conclure ultérieurement et au cas par cas avec l'UPPA.

Ces cessions sont ou seront consenties par le participant, à titre gratuit, pour toute exploitation non commerciale par l'UPPA des résultats obtenus dans le cadre du concours.

Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale des droits cédés sur les résultats obtenus par le participant dans le cadre du concours, générant des revenus d'exploitation à son profit, l'UPPA s'engage à ce que les modalités financières de ces cessions soient révisées et précisées au cas par cas, par convention séparée conclue ultérieurement.

L'UPPA disposera seule du droit de déposer les titres de propriété intellectuelle correspondant aux résultats cédés par le Participant.

En cas de dépôt d'une demande de brevet, le participant s'engage à prêter son entier concours, à effectuer toute démarche raisonnable, à donner toutes signatures nécessaires pour le dépôt, le maintien en vigueur et la défense du brevet correspondant, nonobstant l'échéance du Concours et des présentes. Son nom sera, le cas échéant, mentionné comme inventeur, à moins qu'il ne s'y oppose par écrit.

Le participant cède par les présentes, à l'UPPA, un droit d'utilisation gratuit, non transférable et non exclusif, de la production écrite dont il est ou sera l'auteur, pour ses besoins d'enseignement et de recherche, et notamment, si nécessaire, pour mise à disposition d'un exemplaire au sein des bibliothèques de l'UPPA, ainsi que le droit de le reproduire, par tous moyens et sur tous supports, connus et inconnus. La présente session est consentie gratuitement, pour la durée des droits d'auteur afférents.

## **PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Le traitement des données à caractère personnelle est réalisé conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Le responsable de traitement pour l'université de Pau et des pays de l'Adour est Monsieur le Président de l'université.

Les données à caractère personnel pour l'inscription au défi sont la civilité, le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone mobile, l'adresse mail, la formation suivie l'UPPA et le, campus. Le document relatif au droit à l'image devra être renseigné.

Les données collectées par l'UPPA sont destinées au jury et bureau UNITA, la durée de conservation est de 1 an à compter de l'ouverture des inscriptions

## **INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX DROITS D'AUTEUR**

Veillez-vous assurer d'utiliser du contenu libre pour la musique et les œuvres qui ne sont pas les vôtres et d'en citer l'auteur. Les photographies ou les séquences vidéo de personnes identifiables doivent être faites avec le consentement écrit de celles-ci. Les vidéos ne doivent pas présenter de contenu protégé par des droits d'auteur (pour éviter cela, la bande son par exemple peut inclure du contenu audio provenant de librairies digitales gratuites comme archive.org).

Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans et doivent être les seuls et uniques propriétaires des droits d'auteur de la vidéo ou des photographies.

## **Avertissement**

Les universités de l'Alliance UNITA n'endossent pas la responsabilité vis-à-vis réalisations qui non conformes, endommagées, détruites, perdues, incomplètes, illisibles, modifiées ou envoyées hors délai ou à la mauvaise adresse. UNITA n'endosse pas non plus la responsabilité pour tout dégât ou perte subi à l'occasion du concours.



En participant au concours, vous attestez que vous êtes l'auteur de toute photo/vidéo présentée et que vous possédez les droits nécessaires à leur diffusion. Vous attestez que ces photos/vidéos n'appartiennent pas à quelqu'un d'autre et qu'elles ne sont pas protégées par des droits d'auteurs.

Vous reconnaissez que les personnes qui figurent dans les photographies ont donné leur permission pour y figurer.

Vous autorisez l'Alliance UNITA à reproduire toutes les images présentées à des fins publicitaires, commerciales et de communication.

Les participants assument la responsabilité vis-à-vis de toute réclamation de tierces personnes en rapport avec les droits d'image ou toute autre réglementation sur la propriété intellectuelle en vigueur dans chaque pays.

## ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

En cas de force majeure, le président de l'université se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'évènement et/ou le nombre insuffisant de participants. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet. Ce règlement est consultable sur le site internet de l'université sur la page dédiée au concours.

## LITIGE

Le règlement est régi par la loi française. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.